République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

 N° 034/cc/gec

PREMIERE CHAMBRE DE MISE EN ETAT ROLE DU MARDI 02 AVRIL 2024 HEURE: 10 HEURES

LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	2009/289/REC-23 du 20/10/2023	BODJRENOU Prosper	-Ministre de la Justice et de la Législation -Directeur général de l'Agence Pénitentiaire du Bénin.	Recours pour violation de l'article 35 de la Constitution.	
2.	2074/296/REC-23 du 10/11/2023	Dossou Maurice BANKOLE	Ministère en charge de l'Economie et des Finances	Recours pour violation des articles 26 et 30 de la Constitution.	
3.	2169/310/REC-23 du 27/11/2023	Dossou Maurice BANKOLE	Ministère en charge de l'Economie et des Finances	Recours pour violation des articles 26 et 30 de la Constitution.	
18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 1	JE DU DA				

4.	2221/320/REC-23 du 07/12/2023	-Gildas AMOULE -Ismaël MALOMON -Didier GUINDEHOU -Jacques DOSSOU	Juge d'instruction du 1 ^{er} cabinet du TPI de Porto- Novo		
5.	2287/330/REC-23 du 19/12/2023	Bala SANNI	Juge d'instruction du 6ème cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
6.	2308/335/REC-23 du 20/12/2023	Françis AKANGO	Procureur Spécial près la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains.	
31810	JE DU SE AND				

7.	2373/003/REC-24 du 29/12/2023	Françis AKANGO	Procureur Spécial près la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains.	
8.	2372/002/REC-24 du 29/12/2023	Soumanou DOTIA	Commission de l'instruction de la CRIET.	Recours pour détention arbitraire et pour violation de droits humains.	
9.	0005/008/REC-24 du 03/01/2024	Soumanou DOTIA	Commission de l'instruction de la CRIET.	Recours pour détention arbitraire et pour violation de droits humains.	
* REQUE	QUE DU BENIE				

10.	OO83/022/REC-24 du 15/01/2024	Pierre AKONDE	Président de la chambre judiciaire de la Cour Suprême	Recours pour inconstitutionnalité de l'arrêt n°047/CI-DF du 07 avril 2023 rendu par la section 3 des affaires foncières de la chambre judiciaire de la Cour suprême.	
11.	0288/050/REC-24 du 12/02/2024	Eric AGOSSOUHOUI	NOUVELLES AFFAIRES Société Générale des Banques du Bénin	Recours pour violation des articles 35 et 38 de la Constitution.	
12.	0304/052/REC-24 du 13/02/2024	Judicaël GLELE AKPOKPO	-Gouvernement -Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	Recours en inconstitutionnalité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.	
Sile!	TUE DU BERRIE				

13	3. 0321/056/REC-24	Alban ZOSSOU	Juge d'instruction du 3 ^{ème}	Recours pour détention arbitraire,	
	du 15/02/2024		cabinet du TPI d'Abomey-	vice de procédure, torture morale,	
			Calavi	violation du droit à la défense.	
14	0334/061/REC-24	-Ibrahim MOHAMED	Juge d'instruction du 4 ^{ème}	Recours pour inconstitutionnalité	
	du 16/02/2024	-Alhadji AMADJE	cabinet du TPI de Cotonou	d'une détention provisoire.	
15	6. O345/064/REC-24	Roger Kouassi Zinsou KADJA	Juge d'instruction du 2 ^{ème}	Recours pour inconstitutionnalité	
	du 19/02/2024	==	cabinet du TPI de Cotonou	d'une détention provisoire.	
	* *			*	
	SUE DU				
1/3	Brigo an Schill				
RES	(4)				
- 11	and the state of t				

16.	0256/065/056 24	Chadaa DADI	-Président de l'Assemblée	-Recours en inconstitutionnalité	
16.	0356/065/REC-24	Chadas DARI			
	du 20/02/2024		nationale	des articles 5 et 8 du chapitre 1 ^{er} ,	
			-Président de la Cour	Titre 2, des lois n°2022-06 et	
			suprême	n°2022-11 du 27 juin 2022, portant	
			-Présidente de la Cour des	respectivement statut des	
			comptes	magistrats de la Cour des comptes,	
				et statut des magistrats de la Cour	
				suprême ;	
				-Demande de sursis à l'application	
				desdites dispositions dans le cadre	
				des tests d'entrée à la Cour	
				suprême et à la Cour des comptes.	
17.	0054/067/REC-24	Benoît GBONDJEHO	Codjovi ALI	Demande d'intervention de la Cour	
	du 21/02/2024			dans un conflit domanial.	
18.	0229/073/REC-24	Jean Bio CHABI OROU	Commission Electorale	Demande de remboursement de	
10.	du 02/02/2024	Jean Bio Chabi Olico	Nationale Autonome (CENA)	caution relative à l'élection	
	du 02/02/2024	4	Nationale Autonome (CENA)	présidentielle de 2016.	
				presidentielle de 2010.	
011	EDILA				
1181100	S. C.				
12/6					
* &	WC/ Blul				

19.	0421/078/REC-24 du 27/02/2024	Christophe HOUESSIONON	Président du tribunal de 1 ^{ère} instance de 1 ^{ère} classe de Cotonou		
20.	0638/118/REC-24 du 20/03/2024	Pascal S. MITOWADE	Cour constitutionnelle.	Recours pour violation de l'article 120 de la Constitution.	

Cotonou, le 2 6 MARS 2024

mmm

JE DU Ge greffier en Chef,

Sylvestre FARRA